

l'Espagne, de la France et de la Sardaigne, la Maison d'Autriche avait résolu de se les attacher par de grandes concessions, afin d'éviter toute espèce de mécontentement de leur part. En conséquence, elle les laissa se gouverner elles-mêmes et sauf la présence de quelques garnisons dans les forteresses, les Italiens pouvaient se croire en puissance de leur autonomie. L'Autriche eut surtout grand soin de leur éviter la présence de ces bureaucrates allemands, aux allures rogues et déplaisantes, qui, un siècle plus tard, ont été la cause de son expulsion définitive de ces contrées, elle acceptait donc avec empressement les services des étrangers de distinction qui sollicitaient l'honneur d'entrer dans l'administration des principautés annexées et malgré les guerres récentes contre les Français, ces derniers étaient toujours bien accueillis. Laurent Joannon n'hésita donc pas à solliciter un poste de ce genre (1).

Comme on faisait remarquer à l'impératrice Marie-Thérèse que Joannon n'étant pas noble ne pouvait être employé dans l'administration de ses États, cette princesse qui connaissait la valeur du jeune étranger répondit : « Eh bien, qu'à cela ne tienne, et que désormais il soit Joannon de Saint-Laurent. C'est ainsi que notre compatriote fut annobli de la manière la plus flatteuse. Il ne dut cette distinction qu'à son propre mérite et à l'intelligence d'une souveraine habile dans l'art de gouverner et de bien choisir

---

(1) Ce régime libéral devait cesser à l'avènement de l'empereur Joseph II qui, au dire de Gorani, « s'attribuait le pouvoir judiciaire et opprimait la Lombardie où 1.200 satellites allemands faisaient la police à coups de bâton ». Marc-Monnier : *Un aventurier Italien du siècle dernier. Le comte Joseph Gorani d'après ses mémoires inédits*. Paris, 1885, page 141.